

Règlement du cross de la Fête de l'Été

Dimanche 23 juin 2013

Article 1 - Généralités :

L'association Le Buveur de Lune organise, le dimanche 23 juin 2013, la première édition de la Foulée de la Naveraine qui se déroulera conformément aux dispositions du présent règlement.

Article 2 - Description des courses:

La Foulée de la Naveraine est une course détente avec 3 parcours différents :

- La grande boucle : parcours de 7 kms
- La petite boucle : parcours de 4.5 kms
- La boucle enfant : environ 2 kms

Les parcours doivent être réalisés à pied par les concurrents et de manière individuelle.

Les deux parcours emprunteront chemins et sentiers et de courts passages de routes vicinales, ainsi que des traversées de routes.

Il est strictement interdit de jeter des débris sur l'aire de départ et d'arrivée et sur l'ensemble du parcours.

Des poubelles seront à votre disposition sur l'aire de départ et d'arrivée.

La participation à l'un des parcours implique le respect total des autres coureurs et des autres utilisateurs des chemins, ainsi que le strict respect du code de la route.

Toute personne ne respectant pas ces règles de base sera immédiatement exclue du parcours et de l'événement par la direction de course.

Article 3 - Parcours :

Le départ des 3 parcours se fera à 9h, depuis le terrain de sport de Nâves Parmelan. Les deux plus grands parcours empruntent sur la première partie le même cheminement, et se séparent au niveau du bord du Fier.

Les deux plus grands parcours seront balisés, avec des signaleurs aux passages le nécessitant.

Les participants devront impérativement respecter le circuit tracé et balisé par l'organisation.

Il n'y aura pas de classement à l'issue des 2 courses.

Les enfants peuvent participer à partir de 6 ans accompagnés de leurs parents.

Article 4 - Organisation :

Les inscriptions et l'information des coureurs sont gérées sur place par l'association Le Buveur de Lune

Les concurrents devront impérativement se conformer au règlement et aux directives de l'organisateur.

L'organisation se donne le droit d'annuler ou de reporter l'épreuve en cas de mauvaises conditions météorologiques. L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile.

L'âge minimum pour participer à la grande boucle est de 15 ans.

La petite boucle est accessible aux enfants à partir de 6 ans s'ils sont accompagnés d'un adulte.

Le parcours enfant est accessible à tous.

Tout concurrent s'engage sous sa seule responsabilité, cependant, l'organisation se réserve le droit, après consultation d'un médecin, d'interdire à un concurrent de prendre le départ ou de poursuivre la compétition.

Tout concurrent ayant abandonné devra prévenir dans les plus brefs délais l'organisateur, afin d'éviter toute recherche inutile.

Article 5 - Assurances :

Les concurrents doivent être en possession d'une responsabilité civile et individuelle accident, garantissant les risques inhérents à leur participation à cet événement.

La signature d'une décharge sera demandée lors de la remise des dossards.

Article 6 - Conditions générales :

La Foulée de la Naveraine se déroule en conformité avec le présent règlement et dans le respect des règles visant à la protection de l'environnement des régions traversées.

Ce règlement pourra être complété et les participants inscrits en seront informés.

Les concurrents s'engagent à se soumettre au règlement par le seul fait de leur inscription. Ils acceptent l'exploitation par l'organisateur des images et des photos faites sur l'opération. Ils affirment être parfaitement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel.

Article 7 - Matériel :

Chaque concurrent court avec son propre matériel.

Ce matériel est fortement conseillé :

- Des vêtements appropriés aux conditions climatiques du moment.
- Des chaussures appropriées aux terrains techniques, pour la course à pied ou la marche en chemins et sentiers
- L'alimentation et la boisson nécessaires pour parcourir ces 2 boucles.
- un téléphone portable pour joindre l'organisation si besoin.

Article 8 - Mise hors course (liste non exhaustive) :

- Non-respect des consignes de course données par l'organisation, assistance autre que celle de l'organisation, utilisation de moyens de transport non autorisés, non respect du code de la route, non-respect des règles de sécurité et des itinéraires obligatoires, non- respect de l'environnement, abandon de détritrus sur le parcours.
- Toute pollution, dégradation de biens publics ou privés (passages dans propriétés, jardins, cultures, plantations, etc....), tout manquement aux règles de l'assistance à personne en danger.

Article 9 - Sécurité et Secours :

Les concurrents devront se conformer au présent règlement et aux directives de l'organisation. Tout concurrent blessé ne devra pas, dans la mesure du possible, rester seul. Les autres personnes témoins de l'incident, devront contacter au plus tôt les organisateurs pour permettre des secours rapides. Le non-respect de cette clause pouvant entraîner des recherches inutiles fera l'objet d'une facturation des frais de secours éventuels.

Un médecin et des secouristes seront présents durant toute la course.

Article 10 - Droits d'engagement :

Les droits d'engagement de ce cross sont fixés à :

- Adultes : 6 € pour la course seule et 10 € avec le casse croute.
- Enfants : gratuit jusqu'à 12 ans

Par le fait d'apposer leur signature sur le bulletin d'engagement, les concurrents se soumettent aux dispositions du présent règlement.

Les inscriptions peuvent se faire :

- par mail à eliane.cotterlaz@yahoo.fr
- en renvoyant votre bulletin et votre règlement par courrier à :

Le Buveur de Lune
5B Allée Charles Peguy
74940 Annecy le Vieux